

Procès-verbal sommaire du Comité Syndical du 4 février 2026

Le Comité Syndical du SIRCO, dûment convoqué le 26 janvier 2026, s'est réuni le 4 février 2026 décembre 2025 à 18h30 dans la salle Simone Signoret de la Commune de Semoy (45400).

Madame la Présidente, Vanessa SLIMANI, a ouvert la séance à 18h30 et a procédé à l'appel des membres du SIRCO.

Le Comité Syndical :

- **DESIGNE** Monsieur Prince Maboussou, secrétaire de séance,
- **ADOpte**, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 10 décembre 2025,
- **PREND ACTE** des décisions prises dans le cadre de la délégation de la Présidente,
- **ADOpte**, à l'unanimité, le BP 2026 (*Délibération N°1*),
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du de la fonction publique territoriale du Loiret et **AUTORISE**, Madame la Présidente à signer la convention et l'ensemble des pièces s'y rapportant (*Délibération n°2*),
- **APPROUVE** l'acte modificatif n°2 pour le lot n°15 (*Délibération N°3*),
- **APPROUVE**, l'acte modificatif n°2 pour le lot n°16 (*Délibération N°4*),
- **APPROUVE**, l'acte modificatif n°2 pour le lot n°17 (*Délibération N°5*).

La séance est levée à 19h10.

Prince MABOUSSOU
Secrétaire de séance



Vanessa SLIMANI
Présidente du SIRCO



SIRCO

Syndicat Intercommunal de Restauration Collective

Siège social
71 rue Charles Beauhaire
45140 Saint Jean de la Ruelle

Site de production
64 rue de la Borde
45800 Saint-Jean de Braye